Bulletin Juillet 2012

Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Ain

Agitation au Conseil national

A propos du secret médical partagé

Pauvreté infantile

Conseil de l'Ordre des Médecins
11, rue des Dîmes
01000 Bourg en Bresse
Tél. 04 74 23 07 14
Fax 04 74 24 61 31
E-mail : ain@01.medecin.fr

Directeur de la publication :
Dr Jacques RASCLE

Impression IMPRIM'VERT
AGB print' ✆ 04 74 45 52 80

Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Ain

ÉDITORIAL — page 3

- Résultats des élections départementales du 26 février 2012 — *Dr Jacques Rascle*

A propos des travaux du Conseil national de l'Ordre des médecins réuni en séminaire au mois de mai à Biarritz — *Dr Jacques Rascle*

- Réflexions sur le secret médical — *Dr Jacques Rascle*

INFORMATIONS DEPARTEMENTALES — page 8

- Réseau ASRA — *Dr Jacques Baradel*
- Journée mondiale des Soins Palliatifs — *Dr Jean-Pierre Bucher*
- Retraite des médecins libéraux — *Dr Puech et Dr Bocquet*
- Comité de l'Ain de la Ligue contre le Cancer : bilan de l'assemblée générale du 10 mai 2012 — *Dr Jean Bruhière*
- Grossesse et alcool — *M. Christian Kovac*
- Ouverture d'un accueil de jour à Oyonnax — *Dr Dufey et Mme Harmel*
- L'ambroisie : un problème environnemental de Santé Publique
- Présentation de l'association ALMA 01 — *M. Michel Venet*
- Pauvreté infantile en régions — *Dr Philippe Petitbon*

INFORMATIONS GENERALES — page 17

- Réflexion sur la chute chez la personne âgée — *Dr Philippe Petitbon*

INFORMATIONS DU CONSEIL NATIONAL — page 18

- Dossier type d'admission en EHPAD
- Qualification de spécialiste en médecine générale
- Obtention d'un DESC de groupe I par validation de l'expérience professionnelle
- Modification du Code de déontologie médicale

UN PEU D'HISTOIRE — page 20

- Rue Bouveret — *Dr Bernard Bocquet*

ANNONCES — page 22

NÉCROLOGIE — page 24

Dr Jean Foëx - Dr Dimitri Mélinioti – Dr André Lafaure - Dr Jean-Charles Loyer
Dr Louis Jannel - Dr Marcel Billereau - Dr Jean-Paul Diss.

MOUVEMENTS DE TABLEAU — page 29

Numéros utiles — *Dernière page*

Ce bulletin est remanié dans sa forme et sa présentation. Nous sollicitons vos suggestions et critiques afin d'en poursuivre l'amélioration et le rendre plus attractif.
N'hésitez pas à nous transmettre votre avis.

Dr Bernard Bocquet
Vice-Président, chargé de la Commission du Bulletin
*Adresse e-mail : **ain@01.medecin.fr***

Chaque article du Bulletin est écrit sous l'entière responsabilité du signataire.
Les articles non signés sont écrits sous la responsabilité du Comité de Rédaction prêt à recevoir vos observations.

Éditorial

Docteur
Jacques
RASCLE

Président du Conseil
départemental de l'Ordre
des Médecins de l'Ain

Renouvellement des conseillers ordinaux

Le dimanche 26 février 2012 a eu lieu dans notre département le premier renouvellement par moitié des conseillers ordinaux.

Auparavant avait lieu tous les 2 ans un renouvellement par tiers, soit 6 conseillers.

Pourquoi avoir changé ?

Pour des raisons économiques, bien sûr !

Cela coûtera, en effet, moins cher de renouveler tous les 3 ans plutôt que tous les 2 ans, mais comme les candidats ne se « bousculent » pas, il est plus difficile d'en « recruter » 9 que 6…

De plus, la « stabilité » nécessaire à un Conseil risque d'être plus secouée avec 9 conseillers « arrivants » qu'avec 6.

En bref, les avantages attendus de ce changement ne sont qu'économiques, mis à part 3 années entre 2 élections, un Conseil, un Bureau, un Président, élus pour 3 ans au lieu de 2.

Chez nous, dans le département de l'Ain, la participation des médecins a « tourné » autour des 50%, ce qui est peu, à mon avis car, en somme, un médecin sur deux s'est désintéressé du scrutin, mais c'est beaucoup !!... nous dit-on, pour des élections professionnelles, les autres départements ayant des taux d'abstention encore beaucoup plus élevés, jusqu'à 75 %.

A titre personnel, ma « déraisonnable » candidature a eu, en écho, votre très amicale indulgence et m'a honoré, comme à l'accoutumée, de près de 80 % de suffrages positifs ce qui, bien sûr, flatte mon égo mais, surtout, m'apporte une immense joie en me prouvant, s'il en était besoin, toute l'indulgente amitié dont vous m'honorez. Un grand merci donc pour cette démonstration de confiance confraternelle.

Pour conclure ce chapitre électoral, je dirai qu'il nous faut, pour l'avenir, plus de candidats et plus de participation.

Je vous remercie de bien vouloir m'entendre.

Dr Jacques Rascle

Le Président rappelle qu'il est à l'écoute des confrères et à leur disposition permanente, il peut être joint sans aucun problème et à tout moment sur son portable 06.12.21.84.46.

Résultats des élections
du 26 février 2012

Ont été élus titulaires :

Dr. Jacques RASCLE	516 voix
Dr. Jacques BARADEL	414 voix
Dr Anne-Lise LEMAY	368 voix
Dr Monique PELLETIER	363 voix
Dr Eric PIQUERAS	285 voix
Dr Jean BRUHIERE	275 voix
Dr David MOURIESSE	251 voix
Dr Guy COUTURIER	242 voix
Dr Loïc BIOT	236 voix

Ont été élus suppléants :

Dr Jean-Pierre ILLIANO	178 voix
Dr Denis NICOLAÏ	167 voix
Dr Guylain HERVE	158 voix
Dr Eric LAZARD	131 voix
Dr Michel BOVE	129 voix

COMPOSITION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES MEDECINS DE L'AIN

(suite aux élections du 26 février 2012)

PRÉSIDENT D'HONNEUR	**Dr. MONIER Bernard**	BOURG EN BRESSE	*Généraliste retraité*
PRÉSIDENT	**Dr. RASCLE Jacques**	OYONNAX	*Gynéco-Obst. - retraité*
1er VICE-PRESIDENT	**Dr. LACOMBE Robert**	LAGNIEU	*Généraliste*
2e VICE-PRESIDENT	**Dr. ARNOULD Hervé**	BOURG EN BRESSE	*Chirurgien Orthopédiste*
3e VICE-PRESIDENT	**Dr. BRIQUE Serge**	BOURG EN BRESSE	*Neurologue*
4e VICE-PRESIDENT	**Dr. BOCQUET Bernard**	BOURG EN BRESSE	*Médecine Interne - retraité*
SECRETAIRE GENERAL	**Dr. PARRENIN Andrée**	VILLEREVERSURE	*Généraliste - retraitée*
SECRETAIRE ADJOINT	**Dr. PETITBON Philippe**	COLIGNY	*Généraliste – retraité*
TRESORIER GENERAL	**Dr. BARADEL Jacques**	MAILLAT	*Généraliste*
TRESORIER ADJOINT	**Dr. MOURIESSE David**	BOURG EN BRESSE	*Médecin Urgentiste*

MEMBRES TITULAIRES :	Dr. BIOT Loïc	BOURG EN BRESSE	*Anesthésiste-Réanimateur*
	Dr. BRAGONI Annie	OYONNAX	*Médecin du Travail – retraitée*
	Dr. BRUHIERE Jean	SAINT REMY	*Gastro-Entérologue - retraité*
	Dr. COUTURIER Guy	REPLONGES	*Généraliste*
	Dr. FOREST Gilles	AMBERIEU EN BUGEY	*Chirurgien Vasculaire*
	Dr. LEMAY Anne-Lise	MARBOZ	*Généraliste*
	Dr MASSON-SEYER M-F	ST-DENIS LES BOURG	*Généraliste*
	Dr PELLETIER Monique	BOURG EN BRESSE	*Généraliste*
	Dr. PIQUERAS Eric	BOURG EN BRESSE	*Cardiologue*
MEMBRES SUPPLEANTS	Dr. BOVE Michel	JASSANS RIOTTIER	*Généraliste - retraité*
	Dr. HERVE Guylain	BOURG EN BRESSE	*Médecin Conseil*
	Dr. ILLIANO Jean-Pierre	FERNEY VOLTAIRE	*Généraliste – retraité*
	Dr. JOMARD Bernard	BOURG EN BRESSE	*Psychiatre*
	Dr. LAZARD Eric	OYONNAX	*Pédiatre*
	Dr. LUCIANI Jacques	COLIGNY	*Généraliste*
	Dr. NICOLAI Denis	BOURG EN BRESSE	Médecin du Travail

Séminaire de Biarritz

A propos des travaux du Conseil national de l'Ordre des médecins, réuni en séminaire au mois de mai à Biarritz

Docteur
Jacques
RASCLE

Je vous dois quelques mots d'explication puisque vous avez été saisis par la presse de communiqués émanant de notre président national, le Docteur Michel Legmann.

Vous devez savoir que les conseillers nationaux, au cours de ce séminaire, ont réfléchi sur le problème de l'accès aux soins et cherché à trouver des solutions afin de limiter les graves conséquences de la démographie médicale déclinante.

Ils ont également travaillé sur la délicate question de ce que certains appellent des dépassements d'honoraires, alors qu'il ne s'agit que des « honoraires libres » qui caractérisent l'appartenance au secteur conventionnel n°2.

Nos conseillers nationaux ont réfléchi, ont participé à des ateliers sur les sujets préoccupants et en sont arrivés à évoquer des voies de recherche avec toute la bonne foi que nous leur reconnaissons.

Ainsi, pour les problèmes de démographie médicale, une voie de recherche avec laquelle 80 pour 100 des Conseils départementaux affichent une franche hostilité, notre conseil de l'Ain notamment, aurait pu s'orienter vers une activité médicale, dès le doctorat obtenu, d'une durée de trois à cinq ans à réaliser obligatoirement dans des régions en difficulté.

Cette proposition qui méritait, bien sûr, d'être discutée sérieusement, a malencontreusement été présentée à la presse, sans tenir compte de l'avis des médecins représentés par leurs conseils départementaux, sans même avoir évoqué ce sujet avec les organisations syndicales d'étudiants en médecine, des jeunes internes, des CCA (chefs de Clinique Assistants).

Ces deux faits ont justifié une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le samedi 23 juin 2012 à Paris. Cette assemblée a fait remarquer au Conseil national de l'Ordre des médecins qu'une atteinte à la liberté d'installation ou qu'une contrainte de 3 à 5 années d'exercice obligatoire discréditait l'Ordre des médecins tout entier, les discussions se sont déroulées dans le calme bien que des reproches très durs aient été formulés dans les limites du confraternel respect que nous éprouvons pour notre président.

Un moratoire a été voté et nous reprendrons contact en octobre.

Nous sommes nombreux à penser que la liberté d'installation indispensable à nos jeunes confrères doit être protégée, défendue par l'Ordre et surtout pas mise en péril par ce dernier.

Jamais cette liberté d'installation n'aurait dû être inscrite au programme de ce séminaire de travail du Conseil national de l'Ordre des médecins.

Jamais notre président n'aurait dû laisser filtrer à la presse les réflexions du Conseil national de l'Ordre des médecins sur un sujet aussi important.

Il n'en est pas moins vrai que l'Ordre des médecins, dans sa globalité, se doit de chercher des solutions pour diminuer les conséquences de ce drame de santé publique que certains d'entre nous dénoncent depuis plus de vingt ans sans pour autant être entendus de nos élus (de droite comme de gauche).

Réflexions sur le secret médical

Docteur
Jacques
RASCLE

Elles sont basées sur le code de la santé publique, en son article R 4127-4, sur mon expérience, sur la loi du 4 mars 2002 et, bien sûr, inévitablement, mon ressenti personnel…

Avant toute chose, je souhaite attirer votre attention sur le secret partagé, différent du secret médical que le médecin isolé se doit d'observer sans qu'aucune « faille » ne soit autorisée.

Le secret partagé s'impose en dehors de la notion de colloque singulier dans la mesure où le médecin travaille au sein d'une équipe, d'un réseau, où les divers acteurs dans leur orientation professionnelle qui les distingue et les caractérise, œuvrent, chacun pour ce qui le concerne, à mettre en route, dans l'intérêt bien compris du patient, ses connaissances et ses propres compétences.

Le médecin, « chef » de l'équipe ou du réseau, se doit de rappeler régulièrement aux membres de l'équipe, du réseau, leur devoir du respect absolu de la confidentialité due au patient.

Ce qui veut dire :

Que le médecin, patron de l'équipe de soins, devra veiller à ce que le partage de l'information soit effectué avec précaution, parcimonie mais… suffisamment, afin que les membres de l'équipe, chacun en ce qui le concerne, en sache suffisamment pour œuvrer… dans l'intérêt des patients ; le « chef » sachant régulièrement attirer l'attention des membres de l'équipe en rappelant que le soignant, par respect pour le soigné, se doit de veiller à ce que, lui-même, sache « tenir sa langue » en dehors des nécessités du travail de soin.

Ce qui ne veut pas dire :

Que les informations médicales sortent du groupe des soignants et arrivent aux administratifs (qui prennent prétexte de statistiques ou autres études… de coût de la « maladie »), ou arrivent à certains travailleurs sociaux qui n'ont pas besoin de TOUT savoir pour être utile aux patients ou même à certains soignants à qui on doit ne dire que l'essentiel.

Ce qui est certain :

C'est que nous, médecins, sommes en garde et en responsabilité de la protection du secret médical qui est plus profond et plus vaste que le banal secret professionnel que l'article 226-13 du code pénal protège cependant sans équivoque. Pourquoi donc ? Est-ce un privilège d'autrefois et qui ne serait plus justifié de nos jours ? … sûrement pas… mais il est au dessus du *« banal secret professionnel »* car *« il couvre tout ce qui est venu à la connaissance du médecin dans l'exercice de sa profession, c'est-à-dire, non seulement ce qui lui a été confié, mais aussi ce qu'il va vu, entendu ou compris »*

Sans oublier que notre patient, dans l'intimité et le secret du colloque singulier, aura été amené, du fait de la confiance dont il nous honore, à nous faire des révélations qui vont justifier l'ampleur de notre discrétion et qui ne regardent personne d'autres.

Le secret médical ne reste pas comme un privilège des médecins et/ou une survivance d'un quelconque pouvoir médical mais une nécessité, un devoir impératif de discrétion, à l'avantage du patient.

Pour les enfants mineurs, les parents ont bien sûr, sans réserve, accès à la connaissance de toutes les données médicales concernant leur enfant.

En cas de couples parentaux séparés, chacun des deux parents, s'ils disposent l'un et l'autre de l'autorité parentale, ont accès à la connaissance des données médicales.

Confrères, attention ! dans ces cas-là, de toujours veiller à ce que le « parent » ab-

sent, lorsque vous intervenez auprès de son enfant en présence de « l'autre parent », soit tenu au courant, ne serait-ce que par un carnet de santé « bien tenu à jour » en recommandant au parent présent de toujours joindre aux bagages de l'enfant tous les renseignements médicaux utiles à la connaissance du parent absent et aux intérêts de l'enfant si ce dernier rejoint le parent absent dans le cadre d'un droit de visite et d'hébergement ou d'une garde alternée.

En gros, retenons que le médecin doit *« tout dire »* aux parents. Une mention spéciale : **pour les adolescents de 15 à 18 ans :** le médecin se doit de demander à ce *« pré-majeur »* son accord, son avis, son autorisation avant de « tout dire » à ses parents ou à l'un d'entre eux uniquement.

Pour les majeurs protégés, le mandataire doit être tenu au courant des faits médicaux concernant son filleul, là aussi nous devons toujours avoir présent à l'esprit les termes de l'article R 4127-4 du Code de la Santé Publique qui dispose : le secret professionnel, institué dans l'intérêt des patients, s'impose à tout médecin dans les conditions établies par la loi… « institué dans l'intérêt des patients » est le groupe de mots qui pourra nous aider dans des situations *« limites »* où nous ne savons pas que faire…

Aide aux Soignants de Rhône-Alpes (A.S.R.A.)

Tél. 08.05.62.01.33

Docteur Jacques BARADEL

Les médecins ont des difficultés à se soigner et à consulter des confrères en cas de maladie physique ou psychique.

Le taux de suicide chez les médecins en activité est de 14,8 % contre 5,5 % pour la population générale.

Le Conseil régional de l'Ordre des médecins de la Région Rhône-Alpes a créé, depuis le 1er mai 2012, le Réseau ASRA (tél. 08.05.62.01.33) qui se met à la disposition des médecins de la région 24/24 avec au bout du fil un confrère « de soutien » qui sera à votre écoute et tentera de vous aider (de façon tout à fait anonyme si vous le désirez) pour résoudre vos problèmes (syndrome dépressif, addiction, burn out, soucis financiers ou juridiques), soit en vous donnant les coordonnées de personnes ressources de votre région qui ont accepté de participer au Réseau A.S.R.A. (addictologues, psychiatres, experts comptables, juristes), soit en contactant ces personnes pour vous et en vous mettant en relation avec elles afin de vous aider (à noter que pour le premier rendez-vous, les honoraires sont pris en charge par le Réseau A.S.R.A.)

Depuis le 1er mai, une cinquantaine de confrères, ou conjoints de confrères, ont fait appel au Réseau A.S.R.A.

Si vous êtes « mal » ou si vous en avez besoin, appelez A.S.R.A.

→ 08 05 62 01 33

Journée mondiale des soins palliatifs

Docteur Jean-Pierre BUCHER

L'**E**quipe **M**obile d'**A**ccompagnement et de **S**oins **P**alliatifs du Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse Fleyriat **(EMASP)** et l'**A**ssociation de **S**outien aux **S**oins **P**alliatifs **(ASSP)** - bénévoles d'accompagnement de personnes en fin de vie - vous invitent à la table ronde qui rassemblera :

– Le **Docteur Jean Léonetti,** député, rapporteur de la loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie et – le **Docteur Corinne Van Oost,** référent en soins palliatifs à la Clinique Saint-Pierre d'Ottignies (Belgique) autour du thème :

Que répondre aujourd'hui à une demande d'euthanasie ?

→ **Le jeudi 11 octobre 2012,** 20h, à l'amphithéâtre de l'école d'infirmière

La retraite des médecins libéraux

Docteur Nicole PUECH
et Docteur Bernard BOCQUET

Avenir de la C.A.R.M.F.

Il existe actuellement 125.000 médecins libéraux en exercice, il n'en est prévu que 100.000 dans les dix années à venir. Actuellement, seulement 1/10ème des médecins s'installent en libéral, 4/10ème en salariat, et 5/10ème font uniquement des remplacements. En outre, la féminisation de la profession et l'évolution des mentalités de notre société explique une activité moindre par praticien, quel que soit le mode d'exercice ou de rémunération. Ces différents facteurs doivent conduire à une étude prospective quant à l'avenir des cotisations à la Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France.

Evolution des retraites libérales en 2012

- le point du régime de base (R.B.) augmente de 2,1 %
- le point du régime complémentaire (R.C.) dépendant de la CARMF augmente de 1,3%
- l'Assurance Supplémentaire Vieillesse (A.S.V), dépendant de l'Etat : ce point diminue et passe de 15,55 € à 15,25 € au 1er juillet et devrait baisser jusqu'à 14,00 € en 2015, soit une diminution de 10 % étalée sur 3 ans.

Et après ?... **Un recours en Conseil d'Etat a été déposé par la F.A.R.A.** portant sur la discrimination de la valeur du point et sur la rétroactivité du décret (la diminution s'applique à toutes les retraites liquidées à partir du 1er janvier 2011).

L'Association des Médecins Retraités et Veuves Allocataires Rhône-Alpes

Elle regroupe les huit départements de la Région (sigle A.M.V.A.R.A.) avec, dans chaque département un conseil d'administration et un bureau (dont chaque Président et Secrétaire sont membres de droit au Conseil d'Administration Régional).

Les Associations des 16 régions sont regroupées au niveau national au sein de la F.A.R.A. : Fédération des Associations Régionales des Allocataires et prestataires de la C.A.R.M.F.

Les représentants de la F.A.RA., qui compte environ 15.000 adhérents, siègent au Conseil d'Administration de la C.A.R.M.F. et participent aux réunions avec les représentants de l'Etat.

A ce jour, l'AMVARA-AIN a reçu 70 adhésions. Nous accueillons et attendons tous les médecins retraités et conjoints.

L'AMVARA-AIN a pour objectifs d'entretenir des liens amicaux, de défendre les intérêts des allocataires et de les aider, pour certaines démarches.
Une réunion a lieu deux fois par an, au printemps et à l'automne, pour une conférence, une assemblée générale et d'informations, suivies d'un repas convivial. Le 27 avril, nous nous sommes retrouvés plus d'une cinquantaine.

Composition du Bureau d'AMVARA-AIN :

- Docteur Nicole Puech, *présidente*
- Docteur Jean-Paul Renand, vice-président
- Docteur Bernard Bocquet, secrétaire
- Docteur René Perdrix, secrétaire-adjoint
- Docteur Bernard Monier, trésorier
- Docteur Michel Bove, représentant élu.

Adresse

AMVARA-01 Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Ain
11, rue des Dîmes, 01000 BOURG
Sites Internet :
www.fara-retraite.com
www.carmf.fr

Médecins retraités et conjoints
Soyez nombreux à nous rejoindre

La Ligue contre le cancer dans le département de l'Ain

Bilan de l'assemblée générale du 10 mai 2012

Docteur
Jean
BRUHIÈRE
Président de la Ligue
contre le cancer de l'Ain

La poursuite de la crise économique mondiale, la défiance nationale chronique et le pessimisme français actuel ont entrainé une érosion des ressources des associations caritatives.

La Ligue nationale contre le cancer a mieux résisté que d'autres grâce à sa bonne image et à sa structure fédérale.

Le Comité de l'Ain a bénéficié de la confiance des donateurs et de l'énergie de ses bénévoles.

Notre maillage territorial en délégations cantonales, animées par des gens connus localement de tous, la présence fidèle à nos cotés des chercheurs de très haut niveau que nous soutenons, la clarté de nos bilans, la présentation transparente de nos missions et de nos valeurs, contribuent certainement à fidéliser nos donateurs.

Ainsi, les dons ont augmenté de plus de 14 % en 2011 par rapport à 2010.

Les bons résultats de 2011 nous ont permis d'honorer la totalité de nos engagements vis-à-vis des chercheurs, et de poursuivre les plans triennaux engagés. Ce bilan financier, supérieur au budget prévisionnel, va même nous permettre de financer un projet de recherche supplémentaire en 2012.

Mais la Ligue de l'Ain est fidèle au slogan national : *"Tout ce qu'il est possible de faire contre le cancer, la Ligue le fait"*. Nous avons donc poursuivi nos autres missions : information, prévention, dépistage, et surtout aide financière aux malades et aux familles.

Les missions sociales :

Au cours de l'exercice 2011, elles ont représenté :

→ L'action pour les malades : **25.700,00 euros**

→L'aide à la recherche : **241.500,00 euros**, en augmentation de 9 %

→La Prévention, l'information, le dépistage pour près de **58.000,00 euros**

Le site Internet : www.liguecancer01.net

Nous le mettons à jour plusieurs fois par semaine, par des informations locales, des flashes d'actualité cancérologique et des dossiers plus complets. En 2009, il recevait 1.550 visiteurs par mois, en 2010 c'était 2.700 visites. En 2011, il a été consulté 4.800 fois par mois, soit un total de 56.636 visites et de 74.000 pages lues dans l'année. On nous pose plusieurs fois par semaine des questions par l'intermédiaire de ce site.

Assemblée générale du 10 mai

Prévention, Dépistage, Information :

→**Prévention tabagisme :** Le vice-président Simon Moyal, avec le soutien scientifique du Docteur Patricia Faurobert, médecin tabacologue, et 31 bénévoles, ont apporté l'information sur le tabac à 3 200 enfants de CM2, dans le but de les armer à refuser les tentations tabagiques des plus grands lorsqu'ils arriveront au collège.

→**Dépistage :**
Le Comité de l'Ain est étroitement associé à l'ODLC 01, organisme départemental de gestion des dépistages.

Le Colon-Tour®

Afin de promouvoir le dépistage colo-rectal, nous avons obtenu l'arrêt à Bourg du Colon-Tour® les 2 et 3 avril derniers. Cette manifestation a rencontré un succès certain, grâce à la présence d'associations, de diététiciennes, de structures administratives, et de tous les gastro-entérologues de la région. Elle a été possible grâce au partenariat très efficace de l'ODLC, de sa responsable le Docteur Anne Bataillard et de son équipe. Nous avons fait visiter le Colon-Tour® à plusieurs centaines de personnes en 36 heures.

→**Information :** nous avons réalisé en 2011, 23 causeries conférences, interventions à la demande de collectivités, de collèges, de lycées, de mutuelles...

L'aide aux malades :

→**L'aide financière :** 74 dossiers de secours ont été examinés par notre Commission d'Aide Sociale, 41 ont été acceptés. **9.835 euros** ont été accordés.

→**Le Soutien Psychologique aux Malades et à leurs Familles :** 68 patients ont été reçus par les psychologues cliniciens que nous avons conventionnés, totalisant 203 consultations pour **11.000 euros.**

La Recherche :

En 2011, nous avons pu consacrer **241 500,00 euros à l'aide à la Recherche,** soit une augmentation de 9 % par rapport à l'année précédente. Nous finançons actuellement **quatre équipes de chercheurs de Centre de Recherche en Cancérologie de Lyon et des Hospices Civils de Lyon.**

En septembre, conjointement avec les Amis de l'Université de Lyon, nous avons remis, dans la salle Jean-Louis Réquin du Centre Léon Bérard, la seconde partie du « *Prix Jeune Chercheur* » à M. Laurent BARTHOLIN pour ses travaux sur l'étude expérimentale du cancer du pancréas.

Nous recherchons toutes les bonnes volontés du département, notamment dans les cantons de Belley et du Pays de Gex, où nous n'avons pas d'antenne, afin d'étendre nos actions de collectes de fonds, mais aussi afin de venir en aide aux malades et à leur famille, informer, et grâce à l'imagination des délégations cantonales, apporter des animations innovantes dans les villes et les villages.

Jamais le combat que nous menons avec vous pour aider à vaincre le cancer n'a eu autant de sens que dans la période difficile que nous connaissons.

Grossesse et Alcool

Monsieur
Christian
KOVAC
Président délégué
Alcool Assistance 01

On parle du SAF (syndrome alcoolisation fœtal) qui touche les fœtus des mères qui ont un problème avec l'alcool (malade alcoolique), et qui vont naître avec des handicaps sévères.

Contrairement à la croyance, le placenta ne protège pas le bébé des effets de l'alcool. L'enfant reçoit pendant la grossesse la même quantité d'alcool que sa maman.

Je suis Christian Kovac, Président délégué d'Alcool Assistance 01 et, avec Anne-Laure Breton, Sage-femme à la Clinique Mutualiste d'Ambérieu en Bugey, nous avons décidé de prévenir les futures mamans sur les conséquences possibles sur le bébé d'une consommation d'alcool même ponctuelle (anniversaire, fête.....) pendant la grossesse :

- hyper activité ; troubles du comportement
- retard intellectuel et moteur
- légères malformations.

Certaines de ces conséquences ne seront pas dépistées au cours des examens réalisés pendant la grossesse (échographie, prise de sang) ; mais ne se manifesteront que plusieurs années plus tard.

Donc toute diminution ou mieux encore l'arrêt de toute consommation d'alcool ne peut être que bénéfique pour le bébé.

C'est pourquoi nous vous demandons de passer le message ci-dessous à vos patientes en devenir d'être maman :

ZERO ALCOOL PENDANT LA GROSSESSE

Alcool Assistance, association loi 1901, reconnue d'utilité publique, mouvement d'entraide et d'action sociale. Aide et accompagnement des personnes en difficulté avec l'alcool et leur entourage. Sensibilisation au risque.

Christian Kovac **06.32.45.48.40**
Anne-Laure Breton **04.74.38.95.12**

Ouverture d'un Accueil de Jour à Oyonnax

Docteur
Jean
DUFEY
Médecin Gériatre
Référent

Madame
Michèle
HARMEL
Présidente

Porté par l'Association de Gérontologie du Bassin d'Oyonnax, un Accueil de Jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées a ouvert en juillet 2012.

Dénommé **« les Jardins d'Aloïs »,** il est situé **26 Boulevard Dupuy à Oyonnax.**

Cette structure thérapeutique de proximité offre une prise en charge spécialisée et individualisée aux malades Alzheimer et apparentés, qui sont accueillis en journée dans un milieu convivial et professionnel.

Les objectifs sont

- de faciliter le maintien à domicile des patients en soulageant les familles et les aidants
- de valoriser la personne accueillie au travers des activités qui lui sont proposées
- d'entretenir la relation sociale grâce aux discussions avec l'équipe et les autres patients
- d'être à l'écoute, dans un environnement agréable et stimulant
- de favoriser l'autonomie par des stimulations cognitives et corporelles
- d'être pour les familles un lieu de communication avec l'équipe, les bénévoles, et la psychologue

afin de maintenir, par un accueil individuel et accompagné, les acquis, de renforcer l'identité et l'estime de soi, et de préserver la vie sociale du malade et de sa famille.

Il faut donc souligner l'importance de cet outil pour les médecins, pour les aider à résoudre au mieux les problèmes croissants et souvent multidimensionnels que leur posent les maladies des troubles cognitifs.

Association de Gérontologie
10 rue de l'Orme 01100 OYONNAX
Tél Fax : 04 74 75 67 79
gerontoyonnax@orange.fr

L'Ambroisie

un problème Environnemental de Santé Publique

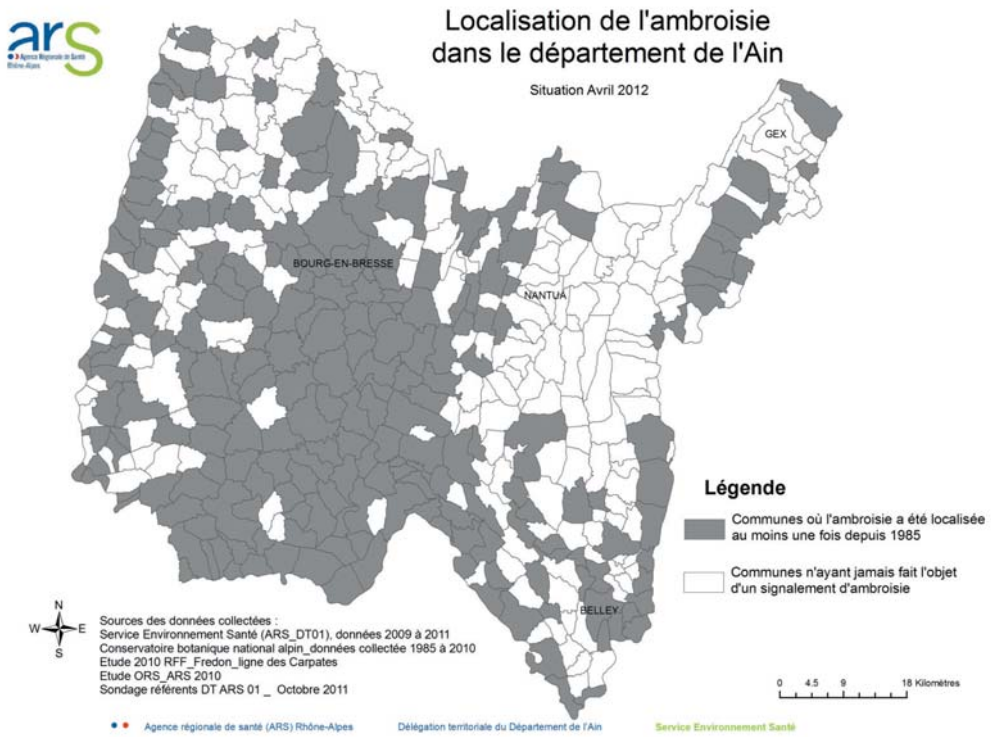

L'Ambroisie est une plante annuelle dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques. Depuis plusieurs années, la région Rhône Alpes subit l'invasion de cette plante, qui se développe de façon ubiquitaire sur les terrains non entretenus, les chantiers, les bords des infrastructures routières et ferroviaires, les berges de rivières et les terrains agricoles ou résidentiels. Ses pollens anémophiles très volatiles ont un potentiel très allergisant. Ils sont émis par la plante de mi-juillet à octobre, provoquant chez les personnes sensibles les symptômes d'allergies habituels (rhinite, écoulement nasal, trachéite, toux, conjonctivite et quelques fois urticaire ou eczéma) et conduisent à l'apparition et l'aggravation de l'asthme.

Une estimation de la présence de la plante montre qu'une grande partie du territoire départemental est touchée.

L'ambroisie représente un véritable problème de santé publique.

En effet, l'ARS Rhône-Alpes et l'ORS procèdent depuis 3 ans à l'analyse des données environnementales du Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA) croisées avec les données médico-économiques de l'Assurance Maladie.

Le réseau de capteurs du RNSA permet de cibler la période où les pollens d'ambroisie sont majoritaires (mi-juillet à mi-octobre), période pendant laquelle ont été analysées les données de l'Assurance Maladie issues des assurés du régime général et correspondant à la prise en charge d'allergie : médicaments, consultation, test cutané, arrêt de travail…

Ainsi pour la saison 2011 sur la région Rhône-Alpes, il est estimé qu'entre 194 500 à 258 700 personnes ont été concernées pour un coût (soin ambulatoire) allant de 14,2 à 20 millions d'euros. La population concernée a augmenté de 70 % et les dépenses de santé liées à l'Ambroisie de 90% entre 2008 et 2011.

La lutte contre l'Ambroisie passe par des techniques simples d'arrachage ou de fauchage avant la phase de floraison. Une des actions prévues par le Plan Régional Santé Environnement 2 est la désignation au niveau communal de « référent ambroisie », dont le rôle est d'assister le maire dans le repérage de l'ambroisie et d'informer

le public sur les caractéristiques de la plante et les moyens de l'éradiquer.

La survenue de plusieurs cas d'allergie respiratoire dans votre patientèle sur la période mi-juillet fin octobre signe en général la présence d'ambroisie sur le territoire communal. Dès lors le médecin traitant peut alerter la mairie sur la situation.

Vous pouvez suivre l'évolution des pollens dans l'air sur le **site www.pollens.fr du R.N.S.A**. le Réseau National de Surveillance Aérobiologique Ce réseau a pour objet principal l´étude du contenu de l´air en particules biologiques pouvant avoir une incidence sur le risque allergique pour la population. C´est à dire l´étude du contenu de l´air en pollens et en moisissures ainsi que du recueil des données cliniques associées.

Pour de plus amples informations sur la plante vous pouvez consulter :
→Site de l'ARS Rhône-Alpes
http://www.ars.rhonealpes.sante.fr/Ambroisie.91569.0.html
→Site de l'Observatoire de l'Ambroisie :
http://www.ambroisie.info/

Pour de plus amples renseignements sur les actions mises en place sur le département
→Jeannine Gil-Vailler - Hervé Bertrand - Catherine Hamel
Agence régionale de santé (ARS) Rhône-Alpes
Délégation Territoriale de l'AIN - Service Environnement Santé
Tél. : 04 81 92 12 86 ou 71
ARS-DT01-ENVIRONNEMENT-SANTE@ars.sante.fr

Alma 01

La maltraitance des personnes âgées et/ou handicapées ne doit plus être un sujet tabou.

Monsieur
Michel
VENET
Président d'ALMA 01

ALMA DEPT. 01
ALLÔ MALTRAITANCE PERSONNES ÂGÉES ET/OU HANDICAPÉES

L'existence même de la maltraitance était niée et pourtant chacun d'entre nous en connaît quelques exemples les plus évidents, mais il y a tous ceux qui sont cachés, des victimes qui préfèrent souffrir en silence, parce que ce sont des histoires de famille ou parce que, en institution, on craint une réaction de rejet.

→Pourquoi se permet-on de les maltraiter physiquement, psychologiquement, de les dépouiller de leurs biens, de les négliger alors qu'ils ont tant besoin de nous en institution ou à domicile ?

→**ALMA 01 a mis en place le 10 mars 2001,** sur le département de l'Ain, **une écoute téléphonique de la maltraitance pour les personnes vulnérables,** mais aussi pour développer la prévention, promouvoir l'information et les actions de formation.

Depuis son ouverture et jusqu'au 31 décembre 2011, ALMA 01 a traité 800 dossiers de maltraitance, dont 61% à domicile et 39% en institution.

Physiques et sexuelles	**136**
Psychologiques	**235**
Financières	**125**
Médicales	**49**
Négligences volontaires ou non	**188**
Civiques et de voisinage	**67**

Ces maltraitances ont eu lieu en institution pour 287 cas et à domicile pour 513 cas.

Qui nous a appelés pour dénoncer la maltraitance ?

Personnes vulnérables	**173**
Professionnels : médecins, infirmières, aides soignantes, etc…	**160**
Familles	**368**
Autres : voisins, amis, etc…	**99**

Qui sont les personnes vulnérables maltraitées ? des femmes de + de 65 ans (532) et des hommes également de + de 65 ans (268).

ALMA 01 écoute, informe, oriente les personnes vulnérables, leur entourage et les professionnels. L'antenne d'ALMA 01 fermée, ne peut être omnisciente, ni même rester compétente, l'équipe doit pouvoir disposer d'avis externes. ALMA 01 ce sont des bénévoles qui mettent leurs compétences personnelles au profit des appelants. Ces bénévoles sont ou ont été Directeurs d'EHPAD, médecins, assistantes sociales, infirmières, infirmières en psychiatrie, enseignants, administratifs… ils travaillent en équipe, selon une méthodologie précise, (une écoute, 2 bénévoles). Après l'ouverture d'un dossier et discussion avec les référents, des précisions peuvent être demandées à l'appelant, pour établir une stratégie de réponses : plusieurs entretiens téléphoniques seront peut-être nécessaires, des conseils pourront également être demandés aux professionnels (médecins, infirmiers, aides-soignants, aides à domicile, ARS, Conseil Général, Justice, Gendarmerie, notaires, avocats, etc…) pour traiter du mieux possible ces situations. Tous ont leurs responsabilités respectives dans la lutte contre la maltraitance et nul n'a à se substituer à eux. Puis une réponse sera apportée à l'appelant sur les démarches souhaitables à effectuer : médiation, conseils, informations.

L'analyse de ces situations est complexe, des compétences multiples sont le plus souvent indispensables pour résoudre le problème dans l'intérêt de la victime et dans son environnement coutumier et apporter une réponse adaptée.

Favoriser la parole, une écoute attentive, bienveillante et disponible peut suffire à dédramatiser une situation.

Des professionnels (médecins, soignants, travailleurs sociaux), familles, nous contactent parfois, s'interrogeant sur une éventuelle maltraitance. L'entretien peut conforter le professionnel dans son analyse et nos suggestions peuvent aider dans les suites à donner.

La confidentialité : la certitude du respect de la confidentialité est la condition de la libre parole. La confidentialité protège la victime, le témoin, l'équipe qui écoute, analyse et conseille.

Les informations consignées dans les dossiers constitués à l'occasion des appels, sous le sceau de **la confidentialité et de la discrétion,** sont protégés par l'exigence du secret. Elles ne font l'objet de communications que dans le cadre prévu par la loi.

Une maltraitance routinière ne peut être acceptée comme une norme et, ne choquant personne, n'être l'objet de plaintes, malgré sa gravité éventuelle.

ALMA 01

BP 1025 - 01009 BOURG EN BRESSE CEDEX 09

Tél : 04.74.23.49.45

E-mail alma-01@orange.fr

Permanence : mardi 14h à 17h et jeudi 9h à 11h30

Répondeur téléphonique ou N° national 3977

La pauvreté infantile en régions

Docteur
Philippe
PETITBON

C'est le 14 février que se tenait une présentation, à la mairie du 7ème à Lyon, au sujet de la pauvreté infantile en régions.

Etaient présents trois missions ou dispositifs d'observation sociale, représentant **les trois plus grosses régions de France : Ile de France, Rhône-Alpes, PACA,** soit 36% de la population de notre pays dont les trois premières villes : (Paris, Lyon, Marseille) comptabilisent 21% de ses habitants.

Différentes statistiques ont été égrainées concernant les enfants pauvres de ces trois régions : les limites étant **les enfants** identifiés par les CAF, **âgés de 7 à 15 ans**, donc en âge scolaire et pouvant répondre directement à des questions ciblées définies par les enquêteurs.

Une première surprise fût le classement de la pauvreté infantile selon les départements : si la « timbale » décernée à la Seine-Saint-Denis, ne nous a pas étonnés, les cinq départements suivants sont de la région PACA : seules les Hautes-Alpes s'en sortent honorablement. Le département de l'Ain l'anté-pénultième… Autrement dit par régions le taux d'enfants pauvres est de 20% en Rhône-Alpes, 21,5% en Ile de France, 29% en PACA. Pour ce dernier chiffre très mauvais, l'explication serait **la part importante de familles monoparentales.**

Nous ne détaillerons pas dans cet aperçu tous les chiffres qui nous ont été donnés, mais signalerons des pôles particuliers dans notre région de grande misère : Péage de Roussillon, la Ricamarie, Saint-Priest…

Pour ce qui concerne les enfants de ces familles qui peuvent « vivre » avec 643€ (!) l'enjeu principal est l'école, comme le souligne l'Armée du Salut de l'avenue Thiers à Lyon : *« l'école est le seul lien social qui reste ».*

Certains praticiens lyonnais – travaillant à l'hôpital public ou dans les associations caritatives - sont intervenus dans cette rencontre pour rappeler que ces enfants, **malgré la CMU n'ont qu'épisodiquement recours au médecin ou au dentiste,** ce qui amène à l'accueil de l'Hôpital Mère-Enfant, **des gamins carencés** en fer, anémiés, au développement intellectuel retardé, sinon pire.

A été dénoncé - et cela j'en suis navré, mes chers confrères - **la réticence de nombreux dentistes ou spécialistes médicaux de recevoir les jeunes sujets en CMU :** évaluation moyenne de 36% sur l'ensemble de la région, alors que les généralistes sont peu impliqués…

Certains discours des enfants ont été plein d'instruction pour nombre de nous. En voici quelques bribes :

→ *« Pour le foot,… je voudrais bien jouer en club, mais il faut que maman ait terminé de payer les crédits »* (Hakim 13 ans, PACA)

→ *« Ici, c'est difficile, car on n'a pas beaucoup d'argent. Maman ne peut pas acheter tout ce qu'elle veut : si elle achète 2 bananes, les plus petits ou les autres se fâchent parce qu'il n'y en a pas pour tout le monde »* (Marinella)

→ La promiscuité est un problème récurrent pour le logement de ces enfants : Paul, 10 ans, vit en PACA avec sa mère, son beau-père, ses deux frères et ses deux sœurs *« on a déménagé pour que les filles (les deux sœurs) aient leur chambre à elles ».*

Finalement on apprend que Julien, le grand frère couche dans le grand placard de la chambre, etc… La solution parait pouvoir « jouer en bas » ou « jouer dehors » comme Benjamin.

L'insalubrité, le froid s'ajoutent à l'exiguïté *« la maison est très froide la journée, ça va, mais l'hiver… A des moments, on aurait envie de bouger tellement il fait froid. Elle est pas isolée du tout ».*

→ Souvent l'école apparaît une solution pour certains mais beaucoup semblent douter de leur intérêt à poursuivre des études : *« J'ai pas envie d'étudier. Je veux mon métier, je veux être plaquiste. Je fais ma 3ème insertion, après, je me taille »* (Yoann 15 ans, PACA).

Le Conseil économique et social européen constate que 20 millions d'enfants vivent ainsi dans l'Union Européenne : dénuement matériel, question de logement, d'accès aux services élémentaires (santé, éducation)...

Docteur
Philippe
PETITBON

Réflexion sur la chute chez la personne âgée

La Société Rhône-Alpes de Gérontologie nous conviait le 3 avril à Annecy dans le cadre prestigieux de l'Impérial Palace à une réflexion sur **la chute chez la personne âgée.**

Le Professeur Couturier de Grenoble définit la chute, comme un problème de santé publique, un évènement de la vie, nécessitant une prise en charge si elle survient 2 fois en moins de 12 mois chez une personne de plus de 65 ans. Les chutes représentent 80 % des accidents de la vie courante :

- 78 % à domicile,
- 16 % sur la voie publique,
- 11 % en institution.

Conséquence en Rhône-Alpes, plus de 5 000 morts par an, surmortalité liée à la fracture du col fémoral.

La peur de la chute en est souvent la cause, plus de 35% des cas ; l'hospitalisation aux urgences supérieure à 50 %

- urgences de J0 à J2
- chirurgie de J3 à J10
- soins de rééducation de J11 à J40

Sont décrits ensuite les différentes pathologies associées : diabète, Parkinson, H.T.A., D.M.L.A., la grippe, la nycturie, les prises médicamenteuses.
L'environnement, l'escalier, les tapis…

L'intérêt de documenter la chute : la T.A., les benzodiazépines, la vue, les troubles cognitifs, l'environnement, le programme d'exercice (marche, thaï- chi), la visite à domicile devrait faire partie du bilan…

Les impacts psychologiques de la chute ont été abordés par le Docteur Florence Dibié-Racoupeau de Saint Jean de Dieu de Lyon : la brutalité de l'évènement, son traumatisme psychologique, l'effondrement, l'idée de la fin de partie, d'une petite mort, l'altération de l'image de soi, l'angoisse…

Les incidences croisées : la chute met en cause l'histoire familiale, met en cause la dialectique : dépendance//indépendance.

Le Dr Bruno Fantino de la CPAM de Lyon rappelle le coût de la chute : 13 000 €, lui annonce 9 600 morts par an pour la région (?), évoque les stages de prévention du risque plus ou moins efficaces : gymnastique, marche : coût 1/90ème du budget médical global.

Le juge J.L. Ybres du Tribunal de Grande Instance d'Annecy est venu rappeler **que la contention est un acte attentatoire à la liberté individuelle** et que nul ne peut être arbitrairement détenu : Code Civil. Article 16 : la loi assure le principe de la primauté de la personne, le corps est inviolable. Nul ne peut être soumis à un traitement inhumain ou dégradant.

Article L110-1 du Code de la Santé Publique : obligation de porter des soins attentifs, seul le péril imminent avéré peut justifier la contention, mais on doit en informer la personne, son entourage. La nécessité pour les personnels soignants de se former est fortement indiquée.

L'architecte Régis Herbin est venu nous évoquer **les espaces de vie adaptés** pour tous et nous a indiqué une notion inhabituelle pour des soignants : l'HQU : **la Haute Qualité d'Usage** ; de fait l'espace des personnes âgées ne doit être celui qui fait le plus plaisir au concepteur ou à l'élu local : il doit être celui qui convient aux ainés…

D'autres démonstrations pratiques ont été présentées, particulièrement certains exercices gymniques, certaines techniques de marche sous le regard d'animaux (chiens d'aveugles par exemple), pour capter l'attention de la personne âgée, afin de tâcher de lui améliorer sa marche et la confiance qui lui fait défaut.

Journée riche, variée, réussie comme souvent par la Société de Gérontologie Rhône-Alpes, la prochaine sera à **Bourg en Bresse**, organisée par le **Docteur J.Claude Blond, le 8 novembre : prévenir c'est vieillir…**

Dossier type d'admission en EHPAD

Le Conseil national de l'Ordre des médecins a participé, dans le cadre de la simplification administrative, aux travaux qui ont conduit à l'établissement d'un dossier médical type d'admission en EHPAD.

Le Gouvernement a décidé de rendre obligatoire le dossier type (comprenant le dossier médical) par décret n°2012-493 du 13 avril 2012 paru au Journal Officiel du 17 avril 2012.

Le dossier type est en vigueur depuis le 1er juin 2012.

Ce dossier comprend :

→ **un volet administratif** renseigné par la personne concernée ou toute personne habilitée pour le faire (travailleur social, etc…)

→ **un volet médical,** daté et signé du médecin traitant ou d'un autre médecin, à mettre sous pli confidentiel, qui permet notamment au médecin coordonnateur exerçant dans l'établissement d'émettre un avis circonstancié sur la capacité de l'EHPAD à prendre en charge la personne au vu du niveau de médicalisation de l'établissement.

Ce dossier est à remplir en un seul exemplaire et à photocopier en fonction du nombre d'établissements auprès desquels la personne souhaite entrer.

Nous tenons ce dossier type à votre disposition au siège du Conseil départemental.

Demande de qualification de spécialiste en médecine générale

Nous vous informons que la date de clôture du dépôt de dossier de demande de qualification en médecine générale, qui était fixée au 1er octobre 2012, **a été prolongée** à la demande du Conseil national de l'Ordre des médecins **au 1er octobre 2014**, par un arrêté du 8 juin 2012, paru au Journal Officiel le 22 juin 2012.

Vous pouvez solliciter auprès du secrétariat du Conseil départemental le dossier de demande de qualification (ou le télécharger sur le site du Conseil national) et le transmettre au Conseil départemental pour étude par la Commission de qualification de 1ère instance.

Diplôme d'Etudes Spécialisées Complémentaires en médecine de groupe I

par validation de l'expérience professionnelle

Nous vous informons de la publication au Journal Officiel du 29 janvier 2012 du décret n°2012-116 du 27 janvier 2012, relatif à l'obtention d'un diplôme d'études spécialisées complémentaires en médecine de groupe I **par validation de l'expérience professionnelle.**

Le décret fixe les conditions dans lesquelles un médecin, ayant exercé pendant une durée équivalente à la durée de la formation conduisant au diplôme d'études spécialisées au titre duquel il exerce, peut solliciter la délivrance d'un diplôme d'études spécialisées complémentaires de groupe I (cf. liste des DESC du groupe I)

Le décret précité prévoit la possibilité, pour un spécialiste, d'acquérir une spécialité complémentaire par une **validation des acquis de l'expérience, délivrée par un jury comprenant des représentants de l'Université et de l'Ordre des médecins.**

Pour plus d'informations, merci de contacter le secrétariat du Conseil départemental de l'Ordre des médecins.

Modification du Code de déontologie médicale

Une modification du Code de déontologie est intervenue, par décret n°2012-694 du 7 mai 2012, publié au Journal Officiel le 8 mai 2012.

Vous pouvez soit :
– consulter les différents articles modifiés sur le site du Conseil national de l'Ordre des Médecins :
www.conseil-national.medecin.fr

– ou en faire la demande auprès du secrétariat du Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Ain.

Docteur
Bernard
BOCQUET

Rue Bouveret

Un certain nombre de Burgiens connaissent la rue du Docteur Bouveret reliant la rue Charles Robin à l'avenue des Belges. Tous les médecins connaissent la « maladie de Bouveret ».

Le Docteur Léon Bouveret (1850 – 1929) possédait un immeuble à Bourg. La municipalité en fit l'acquisition pour effectuer la percée de la rue, longue de 118 mètres, qui porte son nom depuis 1929.

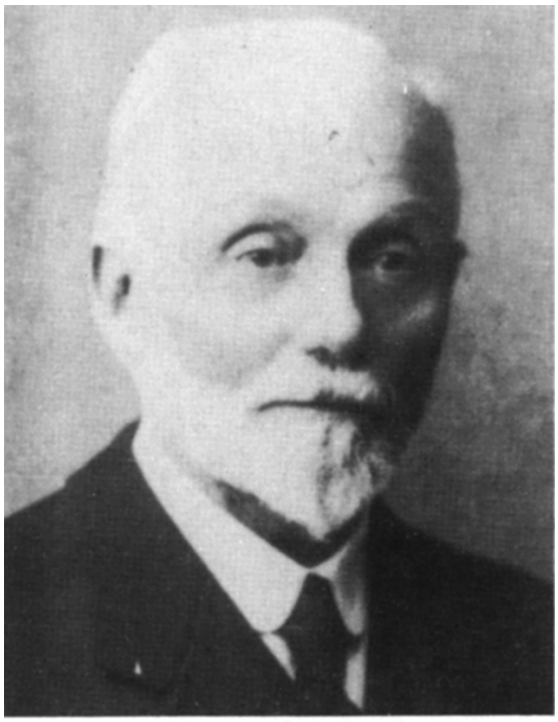

Léon Bouveret (1850-1929).

Photo tirée de «La Médecine à Lyon»
Fondation Mérieux - Editions Hervas 1997.

Emile, Léon, Enemond, naquit à Saint-Julien-sur-Reyssouze en septembre 1850. Son père, Abel Guillaume, médecin, lui donna une bonne formation dès son enfance qu'il passa dans sa Bresse natale. Excellent élève, il gagna un concours de version latine au lycée. Il se destinait à la médecine. Il débuta ses études à Lyon avant de les poursuivre dans la capitale. Il fut classé troisième sur quarante au concours de l'Internat des Hôpitaux de Paris en 1873. Il décrocha son diplôme de Doctorat à 28 ans, puis retourna à Lyon.

Il devint alors chef de clinique - assistant du Professeur Raphaël Lépine (1840-1919) qu'il suivit lors de la création de la nouvelle clinique médicale à la faculté. Nommé médecin des Hôpitaux en 1879, il fût professeur agrégé l'année suivante, à l'âge de 30 ans.

Dès 1882, il fût membre actif du comité de rédaction de la revue Lyon Médical. Au cours de sa carrière, il effectua de nombreuses publications dont la plupart étaient traduites en allemand.

En 1884, il participa avec de jeunes médecins à une étude sur une épidémie de choléra en Ardèche, tout en organisant les soins. Deux ans plus tard, avec la collaboration du Professeur Raymond Tripier (1838-1916), titulaire de la Chaire d'Anatomie Pathologique, il publiait un ouvrage sur le *« traitement de la fièvre typhoïde par les bains froids »*, thérapeutique agressive, mais qui rencontra un net succès à Lyon.

Son « traité des maladies de l'estomac » où il encourageait les nouvelles méthodes chirurgicales, édité en 1893, resta longtemps une référence pour de nombreux gastro-entérologues. Il décrivit l'obstruction gastrique ou duodénale par calcul biliaire migré à travers une fistule biliogastrique ou bilioduodénale qui garda l'appellation *« syndrome de Bouveret »*.

La tachycardie paroxystique supraventriculaire ou maladie de Bouveret est caractérisée par des accès brusques, à début et fin brutales, de tachycardie jusqu'à 200 battements par minute. Les accès ne durent pas plus de quelques minutes. Les conséquences sont très variables selon la situation cardiovasculaire du malade. Les méthodes d'électrophysiologie actuelles permettent exploration et traitement.

C'est en 1889 qu'il publia dans la revue de médecine, à Paris, son article « de la tachycardie essentielle paroxystique », maladie à laquelle son nom reste attaché et qui lui conféra la célébrité. Il l'isolait des autres tachycardies et tachyarythmies. La description était clinique ; l'électrocardiographie n'existait pas encore.

Il quitta les Hospices Civils de Lyon à l'âge de 50 ans, en 1900. Malgré ses nombreux travaux et son « aura » de clinicien, il ne fut jamais nommé professeur de clinique médicale en raison des circonstances. Il reprit une activité de consultant pendant la guerre de 1914-18, puis continua à exercer une dizaine d'années. Sa renommée de praticien au diagnostic précis et sûr attirait chez lui de nombreux collègues et étudiants qui le consultaient pour leurs cas personnels. Il pratiquait lui-même les analyses biochimiques et bactériologiques de ses patients et participait personnellement à leurs soins.

Le Docteur Léon Bouveret décéda à l'âge de 79 ans. Il laissa le souvenir d'un praticien et d'un chercheur clinicien exceptionnel, interniste avant l'heure, s'intéressant à toutes les facettes de la médecine.

Ce Bressan restait modeste, et répétait souvent *« les médecins sont là pour leurs patients, pas pour leur propre carrière… »*

Rue Bouveret à Bourg-en-Bresse

Principales publications

Léon Bouveret, clinicien remarquable, observateur minutieux des symptômes, sachant les analyser, et les interpréter, a publié dans des domaines très variés de la médecine, alors que son nom reste attaché à la cardiologie.

Voici quelques exemples :

- *Sur une tumeur osseuse généralisée à laquelle conviendrait le nom de tumeur à ostéoblastes*, 1878
- *Les sueurs morbides*, 1880
- *Syphilis, ataxie, cardiopathie*, 1885
- *Fièvre typhoïde traitée par les bains froids*, 1886 (en collaboration avec Raymond Tripier)
- *Traité d'emphysème*, 1888
- *De la tachycardie essentielle paroxystique*, 1889
- *La neurasthénie*, 1891
- *La dyspepsie par hypersécrétion gastrique*, 1891 (en collaboration avec Eugène Devic)
- *Traité des maladies de l'estomac*, 1893
- *Essai sur la pathogénie du cancer*, (1929)

Médecins du département de l'AIN recherchant un associé ou un collaborateur ou un successeur

- **Dr Michel BEYNEL (**médecin généraliste) de POLLIAT recherche un successeur – Tél : 04.74.30.40.20 -
- **Dr Aimé BUZY** (médecin généraliste) de MONTREVEL recherche un associé – tél : 04.74.25.40.69 -
- **Dr Claudie THIRY** recherche un(e) associé(e) pour partager ses locaux professionnels sur ORNEX – pour tous renseignements tél : 06.08.43.01.86 -
- **Cabinet de groupe de médecine générale de REPLONGES** (01750) recherche remplaçant en vue d'association – tél : 03.85.31.04.45 -
- **Dr Gabrielle TABOURIN** (médecin généraliste) recherche un collaborateur libéral (deux jours par semaine) – tél : 04.74.77.22.46 –
- **Dr Jean GUYONNET** (médecin généraliste) à THOISSEY (01140) – recherche un successeur. Pour tout renseignements, téléphoner au 04.74.04.06.82 ou 06.72.26.34.78.
- **Cabinet de groupe de médecine générale** (3 médecins) de **MANZIAT** recherche un associé ou un collaborateur – tél : 03.85.36.12.12
- **Cabinet de groupe de médecine générale à PONT DE VAUX** (01190) 4 médecins en SCM exerçant au sein d'un pôle santé de 24 professionnels paramédicaux - recherche remplaçant ou collaborateur en vue d'une succession - tél : 03.85.30.32.05
- **Cabinet de groupe de médecine générale** (6 médecins) au sein d'un pôle de santé d'une trentaine de professionnels de soins de premiers recours, situé à **AMBERIEU EN BUGEY** (01500) – recherche 1 ou 2 jeunes médecins thésés pour collaboration libérale, association temporaire ou définitive – Dr. Olivier BELEY – tél : 04.74.37.30.30
- **Cabinet de groupe de médecine générale d'HAUTEVILLE** recherche un associé – Tél : 04.74.35.31.05

Le Conseil général de l'AIN recrute un médecin personnes handicapées / personnes âgées, par voie statutaire (cadre d'emplois des médecins territoriaux), ou à défaut par voie contractuelle : Le jury se tiendra le 7 septembre 2012.

→ Pour tous renseignements – contacter le service recrutement, mobilité à la Direction des Ressources Humaines du département de l'Ain au 04.74.50.37.34.

Le Centre Hospitalier Fleyriat recherche des médecins généralistes intéressés pour effectuer des demi-journées sur le secteur de l'Hospitalisation à domicile

→ Contacter Mme GERLAND – Bureau des Affaires Médicales du Centre Hospitalier de BOURG-EN-BRESSE au 04.74.45.40.94

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Ain recrute au 1er septembre 2012 un médecin généraliste pour son Centre d'Examens de Santé. Le poste en CDI à temps partiel (70 %) est basé à Bourg en Bresse.

→ Pour tous renseignements, contacter le Directeur des Ressources Humaines : 04.74.45.84.05.

L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, direction territoriale à Lyon (69002), 7, rue Quivogne, Etablissement public recherche pour Bourg en Bresse, un médecin généraliste à temps partiel pour une durée de six mois.

→ Contacter Mme Martine LEDION au secrétariat du directeur territorial - tél : 04.72.77.15.46

L'EHPAD « Doyenné de Brou » – 19, Bld de l'Hippodrome à 01000. BOURG EN BRESSE - Téléphone 04.74.25.88.00 – Fax 04.74.22.73.49. recherche

- **un médecin libéral** pouvant intervenir auprès d'une douzaine de patients suite à l'enregistrement de 2 départs.

Equipe soignante salariée composée d'une infirmière cadre, 6 infirmières. D'une équipe para-médicale : psychologues, psychomotricienne et ergothérapeute. Personnel dédié à l'accompagnement aux actes quotidiens par secteur (ASD ou AMP ou AVS référente de 7 à 12 résidents en fonction de la dépendance).

- **un médecin salarié prescripteur ou coordonnateur**

En fonction des disponibilités de la personne pouvant aller d'une ½ journée par semaine à 2,5 jours.

→ Pour toutes informations complémentaires, merci de joindre : Mme Fabienne Gallay, infirmière cadre

L'Académie de Lyon (département de l'Ain) recrute

- **des médecins scolaires contractuels** (10 mois) à partir de septembre 2012
- **un médecin de prévention** (pour intervenir dans le domaine de la santé et du bien-être au travail de tous les personnels de l'Académie) Profil : titulaire d'un DES, CES de médecine du Travail ou équivalent

→ Des informations complémentaires sont disponibles sur le site de l'Académie de Lyon : http://www.ac-lyon.fr/recrutement-academie-lyon.html

Vous devez adresser votre curriculum vitae et votre lettre de motivation à la Directrice des Ressources Humaines de l'Académie de Lyon – 92 rue de Marseille – 69007 LYON – sg.drh@ac-lyon.fr

La Maison de Retraite Saint Joseph (JASSERON) recherche **un médecin prescripteur et coordonnateur** (temps plein ou partiel)

→ Adresser lettre de motivation + CV à M. Dominique GELMINI, directeur de la Maison Saint Joseph, 108, rue Thomas Riboud, 01250 JASSERON – tél : 04.74.30.01.77.

L'Association Régionale Rhône-Alpes des Infirmes Moteurs Cérébraux (ARIMC) (Association de parents qui a pour vocation de placer la personne handicapée atteinte d'infirmité motrice cérébrale (IMC) – recherche pour son foyer Hébergement, situé dans l'Ain, accueillant des personnes adultes handicapées

- un **médecin MPR et un médecin généraliste -** CDI – temps partiel - à déterminer

→ Candidatures à adresser à M. le directeur du Foyer ESAT 01260. VIRIEU LE PETIT ou par mail foyer.virieu@arimc-ra.org

La Commune de SAINT PAUL DE VARAX (01240) recherche **un médecin généraliste** pour intégrer le cabinet de médecin inoccupé de sa nouvelle Maison de Santé pluridisciplinaire.

→ Contact Mairie Tél : 04.74.42.50.13.

Docteur Jean Foëx

(26.03.1922 – 27.11.2011)

Le Docteur Jean Foëx est décédé le 27 novembre 2011 à l'âge de 89 ans, il était médecin généraliste dans le Pays de Gex et y a exercé jusqu'au 1er octobre 1992.

Né à Strasbourg, arrivé à Divonne en 1954 auprès de son frère qui était Pasteur, il a été le premier médecin généraliste de Divonne et était animé par une solide vocation qui l'avait conduit, avant son installation dans notre département, à exercer à Madagascar.

Il se déplaçait volontiers dans le Pays de Gex, peu urbanisé à l'époque, pour pratiquer une médecine de campagne, sans laboratoire, sans radiologie, loin des établissements hospitaliers et des cabinets de spécialistes (excepté les psychiatres de Divonne), cette pratique l'avait conduit à être membre actif de la Société Française de Médecine Générale ; très dévoué, il était aussi médecin de pompiers.

Il travaillait encore à l'âge de 70 ans par amour du métier.

Ce mode de vie sociale entièrement donné à autrui, je l'avais vu se poursuivre sous une autre forme : je l'avais rencontré par hasard à l'Hôpital de Gex (il était alors en retraite), il y visitait les résidents dans le cadre de la paroisse protestante.

La communauté médicale présente à sa famille ses bien sincères condoléances.

Dr. Jean-Pierre Illiano

Docteur André Lafaure

(31.03.1935 – 07.02.2012)

C'est avec émotion que j'ai appris le décès d'André Lafaure avec lequel j'ai travaillé de 1972 à 1997, date de sa retraite.

C'est en effet en avril 1972, lors de mon premier remplacement à la toute petite clinique d'Ambérieu, que j'ai fait la connaissance d'André Lafaure.

Le premier contact avec lui m'a fait découvrir un confrère accueillant, souriant, mettant parfaitement à l'aise.

Après des remplacements réguliers, la construction d'une nouvelle clinique m'a conduit tout naturellement à une association avec André Lafaure.

Pendant 10 ans, nous avons eu une collaboration étroite étant les deux seuls chirurgiens.

J'ai pu apprécier la qualité de ses diagnostics cliniques indispensables à cette époque vu la pauvreté des examens complémentaires.

Chirurgien orthopédiste mais aussi chirurgien généraliste, j'ai pu noter sa parfaite compétence dans les interventions viscérales de même que les soins consciencieux qu'il prodiguait à ses patients dans les suites.

Je partais en vacances sans souci sachant la parfaite vigilance qu'il avait pour mes patients.

Son humour souvent caustique faisait partie de son originalité.

Il savait ce qu'était la déontologie et la parole donnée n'était jamais remise en cause.

Nous avions une grande confiance mutuelle et pour appui je me dois de relater un événement dont j'ai toujours gardé un souvenir vivace :

Un soir, je suis appelé par l'infirmière de la clinique, affolée, m'annonçant que le Dr Lafaure avait besoin de moi de toute urgence (il était alors de garde).

Au cours d'une chute, il s'était fait une fracture bi malléolaire avec énorme déplacement.

Une réduction en urgence s'imposait. Il m'a demandé de m'en charger.

La fracture réduite, la cheville plâtrée, il m'a immédiatement déclaré qu'il n'avait aucun besoin d'autre avis ou geste complémentaire considérant qu'une intervention sanglante lui paraissait inutile. (Il est vrai qu'il prônait le traitement orthopédique pour des fractures dont il avait d'excellents résultats).

De fait, sa fracture consolida sans réduction complémentaire avec une récupération parfaite de la mobilité de sa cheville. Et cent fois il me raconta avoir montré sa cheville à ses copains orthopédistes leur disant : *« voyez le résultat du traitement orthopédique d'une fracture de cheville déplacée traitée par un Urologue ! »*

Par la suite, l'arrivée d'autres praticiens, la création d'un service d'urgence ont un peu terni l'amicale complicité que nous avions.

J'élude les dernières années pour ne garder en mémoire que les premières au cours desquelles j'ai pu apprécier toutes les qualités d'André Lafaure.

J'achèverai ces quelques lignes en adressant mes sincères condoléances à ses enfants Xavier et Marc que je revois encore tous petits et à Madame Juliette Bourgeat à laquelle je joins mon bon souvenir.

Dr. Christian Ferrier

Docteur Louis Jannel

(12.05.1923 – 24.02.2012)

Texte rédigé par le Docteur Jacques Rascle et lu par le Docteur Jean-Pierre Bucher

Il ne m'est pas possible ce jour d'être aux côtés des siens et de ses amis pour accompagner le Docteur Louis Jannel.

Je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Je demande à mon ami, le Docteur Jean-Pierre Bucher, de me représenter car je souhaite vivement apporter mon hommage et celui des médecins du département de l'Ain à ce confrère un peu hors du commun, qu'était Louis Jannel.

Il est né à Priay le 12 mai 1923.

Il fit des études de médecine et a soutenu sa thèse de Doctorat à Lyon le 11 juillet 1950.

Externe des Hôpitaux de Lyon, il fut nommé suppléant au concours prestigieux de l'internat des Hôpitaux de Lyon ; il souhaitait exercer dans son département natal et trois mois après avoir soutenu sa thèse, il s'inscrivit au Tableau de l'Ordre des médecins de l'Ain, le 15 octobre 1950, sous le n°282.

Particulièrement conscient de l'évolution de l'exercice médical, il fut à l'origine de la première Société Civile Professionnelle de médecins, qui apporta à Montrevel-en-Bresse une structure médicale de grande qualité.

Le Docteur Louis Jannel aimait son prochain et, au-delà de l'exercice médical, la vie de la cité, du département, ne le laissait pas indifférent ; c'est pour cela qu'il ajouta une belle carrière politique à sa, déjà intense, vie professionnelle.

Nous sommes, nous médecins, fiers d'avoir compté parmi les nôtres un citoyen médecin et un homme de bien dont nous pleurons aujourd'hui le départ.

Mot du Docteur Jean-Pierre Bucher, après lecture de la lettre du Président Rascle

Je voudrais ajouter personnellement à cette lettre que, par delà tous les compliments qu'on ne peut manquer d'entendre sur l'homme, tels que cet hommage du Président du Conseil de l'Ordre des médecins que je viens de lire, pour moi saluer ici Louis Jannel c'est honorer une dette de reconnaissance à plus d'un titre.

Tout d'abord, je pense au confrère qui m'a accueilli en 1968. Louis Jannel, vous m'avez aidé à démarrer dans cette profession de médecin, dont l'apprentissage ne peut pas se contenter d'essuyer les bancs de la faculté, mais nécessite aussi d'apprendre sur le tas grâce à l'expérience des ainés. Et je sais que d'autres, après moi, ont éprouvé votre générosité.

Votre esprit associatif s'est manifesté dès le premier jour, à la fois moralement, et matériellement, puisque vous avez participé, avec Maurice Gaud, à l'installation dans mon cabinet d'un appareil de radiographie, unique en milieu rural, et à un système d'appel téléphonique commun pour les urgences.

Et, quand des circonstances me poussaient à renoncer, vous n'avez pas été le moindre de mes soutiens.

Cet esprit associatif s'est poursuivi lorsque, véritable père fondateur, vous avez inspiré la création et le fonctionnement de la Maison Médicale de Montrevel. Et cela en compagnie des dentistes, des kinésithérapeutes et des infirmières, ce qui en faisait le premier cabinet pluridisciplinaire rural du département de l'Ain, à l'époque.

Cette maison médicale a fait longtemps l'admiration quelque peu jalouse de confrères qui venaient prendre modèle.

A l'hôpital de Montrevel également, où j'ai

un temps hérité d'une partie de vos responsabilités, j'ai pu mesurer tout ce que vos dons de diplomate et de rassembleur avaient pu apporter.

Depuis votre retraite, Louis Jannel, cet esprit rassembleur manque beaucoup.

Je parle au présent parce que, pour moi, vous êtes encore, et vous serez toujours, une référence. De ceux qui font partie des quatre ou cinq personnes qui comptent en permanence dans votre vie.

On peut être d'accord ou non, on peut se dire : *« je vais faire comme lui »* on peut, au contraire, décider : *« je ferai autrement »*, mais on fait... après vous avoir vu ou après vous avoir écouté. On aime à se demander *« qu'en penserait-t'il »* ou *« que ferait-il à ma place ? »*.

Où que vous soyez maintenant, quelle que soit la peine éprouvée devant votre absence, et nous nous associons tous à cette peine de vos proches, votre esprit demeure en nous, cet esprit du passeur, que vous exercez mieux que personne, et pas seulement en jouant la comédie dans un rôle qui vous allait si bien. Louis Jannel, merci !

Docteur Jean-Charles Loyer

(20.06.1947 – 14.03.2012)

Le Docteur Jean-Charles Loyer nous a quittés le 14 mars après quatre ans de souffrance qu'il a assumé avec un grand courage entouré de son épouse et de ses enfants.

Notre rencontre date de 1971, année de sa nomination à l'Internat de Bourg où il va conjuguer sa formation clinique et biologique.

Jean-Charles est né à Bourg le 20 juin 1947, le troisième de la famille.

Après de brillantes études secondaires au collège Saint Pierre puis au lycée du Sacré-cœur, il entreprend des études de médecine à Lyon.

En 1973, il part avec son épouse et son fils David en coopération pour le Rwanda.

A son retour, il termine l'Internat au laboratoire de l'Hôpital et poursuit sa formation en biologie.

Nommé assistant à temps partiel, Jean-Charles Loyer postule pour la Direction du Centre de Transfusion, à la suite du décès du Docteur Pierre Bretin. Parallèlement, il développe au laboratoire l'activité de cytologie du sang et de la moelle osseuse.

Mais sa fibre clinique n'est pas perdue car il ouvre une consultation d'hématologie clinique dans le service du Docteur Bernard Bocquet, à la grande satisfaction des patients et des confrères généralistes qui lui confient leurs malades.

Mais la réforme de la transfusion sanguine va bouleverser et réduire les attributions des centres départementaux de Bourg.

Jean-Charles Loyer quitte alors Bourg et après deux essais infructueux aux Centres de Transfusion Sanguine de Chambéry et de la Rochelle, se fixa à Rumilly et termina sa carrière en biologie privée.

Jean-Charles Loyer fut toujours passionné par ses diverses activités professionnelles qu'il marqua de sa compétence.

Avec les confrères qui ont connu et apprécié Jean-Charles Loyer, je veux redire à son épouse et à ses enfants toute notre sympathie dans l'épreuve traversée. Nous gardons en mémoire tous les souvenirs de bons moments passés ensemble.

Dr. Alain Coupry

Biologiste honoraire

du Centre Hospitalier de Bourg

Docteur Marcel Billerau

(19.07.1927 – 14.05.2012)

Le Docteur Marcel Billerau, né à Paris le 19 juillet 1927, est décédé le 14 mai 2012 à l'âge de 85 ans.

Après ses études médicales, il soutint sa thèse de Doctorat le 29 juin 1964 à la Faculté de médecine de Lyon. Trois mois plus tard, il était inscrit au Tableau de l'Ordre des médecins de l'Ain sous le n°517.

Il s'installait à Miribel, ville en période de croissance démographique et d'urbanisation, dans la proximité de l'agglomération lyonnaise.

Il poursuivit sa carrière en exerçant cet art complet et difficile qu'est la médecine générale.

Il cessa son activité à 65 ans, le 1er octobre 1992, prenant sa retraite à Miribel, où il avait vécu et travaillé.

Le Conseil départemental de l'Ordre des médecins de l'Ain salue la mémoire de son confrère et s'associe à la peine de la famille.

Il présente à son épouse, Madame Eliane Billerau, à ses enfants et petits-enfants, ses condoléances attristées.

Dr. Bernard Bocquet

Docteur Jean-Paul Diss

(27.09.1928 – 06.06.2012)

Né à Colmar le 27 septembre 1928. Diplômé de la Faculté de médecine de Strasbourg (date de thèse : 15 décembre 1956), il a servi en Algérie après ses études. Diplômé de médecine du travail et de sérologie, il a été le premier médecin du travail du CERN (Organisation Européenne pour la Recherche Nucléaire) à Genève. Sa grande compétence professionnelle était complétée par une parfaite maîtrise des langues, particulièrement l'anglais et l'allemand, ce qui lui a permis d'assurer une fonction complexe de médecin de l'Organisation.

Texte lu aux obsèques :

Notre confrère et ami nous quitte et nous en éprouvons beaucoup de peine.

Le Docteur Jean-Paul Diss nous avait habitué à un accueil remarquable, tant dans son activité professionnelle de médecin du CERN, que dans ses activités bénévoles multiples dans le Pays de Gex, particulièrement à l'Association Gessienne pour le Maintien à Domicile dont il était le président émérite. Il avait participé à sa création et la dirigeait avec compétence et disponibilité réunissant les bonnes volontés au service des malades.

Préoccupé par la prise en charge des personnes âgées dépendantes, il a contribué à élargir l'éventail social pour l'accueil des résidents du Clos Chevalier.

Il savait créer et maintenir le lien social et œuvrer pour les soins des personnes avec beaucoup d'humanité.

La communauté médicale représentée par l'Ordre des médecins exprime sa tristesse et présente ses condoléances à sa famille.

Dr. Jean-Pierre Illiano

Mouvements de tableau
du premier semestre 2012

Inscriptions

- Mme le Dr Marie ADAM
- Dr Robert ALLANTE
- Mme le Dr Kifah AMIN
- Mme le Dr Marie Hortense ARNAUD
- Dr Mokrane AYOUB
- Mme le Dr Gaëlle BACH
- Dr Bruno BARBUT
- Dr Jacques-François BARDINA
- Dr Nicolas BOGAERT
- Mme le Dr Fatema BOUMERTIT
- Dr José BOTOKOU-MOKOUMOU
- Dr Laurent BROCHARD
- Dr Ennio COCCO
- Mme le Dr Jacqueline DE BACKER
- Dr Oumarou DOPSOUMNA
- Dr Stéphane D'ORNANO
- Mme le Dr Sophie DUPIRE
- Dr Ronan FOURÉ
- Dr Yawo GOGOVOR
- Dr Nicolas GUERY
- Mme le Dr Bénédicte HAUVESPRE
- Mme le Dr Elena HINKOVA
- Dr Pierre HUGUET
- Dr Mazen ISKANDARANI
- Mme le Dr Tatjana JEKIC
- Dr Mokhtar KEDDI
- Dr Michel MASSON
- Dr Lazhar MEZAGHCHA
- Dr Marcel MBALA-MUKENDI
- Mme le Dr Hélène PETIT
- Mme le Dr Christine POULARD
- Mme le Dr Eliane RAHAL
- Dr Xavier RICHARD
- Mme le Dr Caroline RIGAUD
- Mme le Dr Pascale ROUX
- Dr Nicolas SICOT
- Dr Mazen YANES

Médecins retraités conservant une activité libérale

- Dr Jean-Marc DAUVERGNE - a pris sa retraite libérale le 01.04.2012 (mais poursuit son activité)
- Dr Jean GUYONNET - a pris sa retraite libérale le 01.04.2012 (mais poursuit son activité)
- Dr Dominique DUTRAIVE - a pris sa retraite libérale le 01.04.2012 (mais poursuit son activité)
- Dr Jacques LUCIANI - a pris sa retraite libérale le 01.07.2012 (mais poursuit son activité)
- Dr Christian MUSITELLI - a pris sa retraite libérale le 01.07.2012 (mais poursuit son activité)
- Dr Didier LOUIS - a pris sa retraite libérale le 01.07.2012 (mais poursuit une activité)
- Mme le Dr Catherine BONGLET - a pris sa retraite libérale 01.07.2012 (mais poursuit son activité)
- Mme le Dr Monique PELLETIER - a pris sa retraite libérale le 01.07.2012(mais poursuit son activité)

Médecins retraités conservant une activité salariée ou hospitalière

- Dr Pierre BONNIOL - a pris sa retraite salariée le 01.04.2012 (mais poursuit une activité)
- Mme le Dr Marie-Claude FRAUCOURT - a pris sa retraite salariée le 03.03.2011 (mais poursuit une activité)
- Dr Georges GERIN - a pris sa retraite libérale le 01.04.2012 (mais poursuit ses activités)
- Dr Daniel RONDEPIERRE - a pris sa retraite hospitalière et libérale le 05.05.2012 (mais poursuit une activité)
- Dr Jean-Claude PERRIN - a pris sa retraite hospitalière et libérale le 01.07.2012 (mais poursuit une activité)

Médecins retraités

- Dr Pierre AMEN - a pris sa retraite libérale le 01.07.2012
- Dr Philippe ARMAND – a pris sa retraite salariée le 01.07.2012
- Mme le Dr Eliane CUISINIER – a pris sa retraite salariée le 01.05.2012
- Dr Gérard GELIN – a pris sa retraite libérale le 01.07.2012
- Dr Maurice LAUDE – a pris sa retraite salariée le 1er juillet 2012
- Dr Eric LAZARD– a cessé toute activité le 30.06.2012
- Dr Patrick MANILLIER – a pris sa retraite libérale le 01.07.2012
- Dr Gilbert PIERETTI – a pris sa retraite le 01.01.2012

Décès

- Dr Marcel BILLERAU - décédé le 15.05.2012
- Dr Jean-Paul DISS - décédé le 06.06.2012
- Dr Jean FOËX - décédé le 27.11.2011
- Dr Louis JANNEL - décédé le 24.02.2012
- Dr André LAFAURE - décédé le 07.02.2012
- Dr Jean-Charles LOYER – décédé le 13.03.2012
- Dr Dimitri MELINIOTI – décédé le 30.01.2012

Transferts de dossiers - Radiations

- Mme le Dr Laurence AUDRAIN - pour les COTES D'ARMOR
- Mme le Dr Roxane BERJAOUI-ASIYAN - pour les HAUTS DE SEINE
- Mme le Dr Nathalie CASTETS-BARTHET - pour la SAONE ET LOIRE
- Mme le Dr Maria CASTRO Y RODRIGUEZ - pour la MOSELLE
- Mme le Dr Anne-Marie CHAPELLIER - pour le RHONE
- Dr Nicolae CIUBOTARIU - pour le HAUT RHIN
- Mme le Dr Ségolène FEREY- pour la HAUTE SAVOIE
- Dr Patrick HO-VAN-TRUC - pour le CALVADOS
- Mme le Dr Liliane LE GENNE - pour le RHONE
- Mme le Dr Elisabeth LE SAOUT - pour un archivage du dossier au Conseil national
- Dr Christian MARICHAL - pour la HAUTE SAVOIE
- Dr Frédéric MICHARD - pour inscription sur la liste spéciale (médecins exerçant à l'étranger)
- Dr François QUELARD - pour l'ISERE
- Dr Alain RENAULT - pour la SAVOIE
- Mme le Dr Stéphanie RIVIERE - pour la HAUTE SAVOIE
- Dr Guillaume THIERY - pour la GUADELOUPE

Qualifications

Après avis de la Commission départementale de qualification en MEDECINE GENERALE

- Dr Jean-Marc BESSON
- Dr Bernard DESDET
- Dr Valérie MAZILLIER
- Dr Evelyne MONOT
- Dr Jacques RECHER

Suite à la décision de la Commission nationale d'appel de qualification :

- Dr Markpobé NANTOB BIKATUI - qualifié spécialiste en REANIMATION MEDICALE

Suite à l'avis favorable de la Commission nationale de qualification :

- Mme le Docteur Mathilde NDJOCK – qualifiée spécialiste en MEDECINE PHYSIQUE ET DE READAPTATION
- Mme le Docteur Valérie ANDRESZ - qualifiée spécialiste en MEDECINE PHYSIQUE ET DE READAPTATION

Suite à l'avis favorable du Conseil national :

- Dr Philippe CRISTINI – qualifié spécialiste en ENDOCRINOLOGIE ET MALADIES METABOLIQUES

Qualifiés au vu des diplômes, attestations de conformité ou autorisation d'exercer la médecine en France :

- Dr Oumarou DOPSOUMNA – qualifié spécialiste en MEDECINE GENERALE
- Dr Mazen ISKANDARANI – qualifié spécialiste en CHIRURGIE PLASTIQUE RECONSTRUCTRICE ET ESTHETIQUE
- Dr Yawo GOGOVOR – qualifié spécialiste en PEDIATRIE
- Mme le Dr Eliane RAHAL – qualifiée spécialiste en CHIRURGIE INFANTILE

De plein droit :

- Dr Nicolas BOGAERT - qualifié spécialiste EN MEDECINE GENERALE
- Dr Ronan FOURÉ – qualifié spécialiste EN MEDECINE GENERALE
- Mme le Dr Bénédicte HAUVESPRE - qualifiée spécialiste EN MEDECINE GENERALE
- Mme le Dr Tatjana JEKIC - qualifiée spécialiste EN MEDECINE GENERALE
- Dr Michel MASSON - qualifié spécialiste EN MEDECINE GENERALE
- Mme le Dr Caroline RIGAUD - qualifiée spécialiste EN MEDECINE GENERALE

Capacites enregistrées

- Mme le Dr Virginie CASCHERA – titulaire d'une Capacité de Médecine en Gérontologie
- Mme le Dr Maud GREZARD - Capacité de Médecine de Catastrophe et d'une Capacité de Médecine d'Urgence
- Dr Alban GUIBERT – titulaire d'une Capacité de Médecine et Biologie du Sport
- Dr Lionel JOUANDEAU – titulaire d'une Capacité de Médecine d'Urgence

Desc enregistré

- Dr Alban GUIBERT - titulaire d'un DESC de Médecine d'Urgence

Conseil départemental de l'Ordre des Médecins de l'AIN

Dr Jacques RASCLE
Président du Conseil départemental
Port. 06.12.21.84.46

Mme Muriel CONVERT

Mme Florence BERNARDIN

Secrétaires administratives

Secrétariat
Heures d'ouverture 8h30 - 18h00 du lundi au jeudi
8h30 - 17h00 le vendredi

04.74.23.07.14
ain@01.medecin.fr
fax 04.74.24.61.31

Désignation	Noms des représentants	Tél./fax/e-mail
Tribunal de Grande Instance BOURG EN BRESSE	Procureur de la République : Mme Marie-Christine TARRARE	**04.74.24.19.53** fax 04.74.24.18.62
Direction départementale de la Sécurité Publique de l'Ain Rue des Remparts - BOURG EN BRESSE	Capitaine Raphaël POSSENTI	**04.74.47.20.20**
Direction Territoriale Départementale de l'ARS (DT 01) 9 place de la Grenouillère 01012. BOURG EN BRESSE	Délégué départemental de l'ARS : Dr Catherine HAMEL : Médecin Inspecteur départemental de Santé Publique	**04.72.34.74.00**
D.G.A.S. 10 rue Pavé d'Amour – BOURG EN BRESSE	Dr. Sylvie JACQUET-FRANCILLON Dr. Gérard OUSTRY	**04.74.23.10.67** **04.74.32.32.81** fax 04.74.32.33.33
Centre d'Accueil Permanent en Psychiatrie - C.A.P. *ouvert 24 h /24 h* Route de Marboz - BOURG	Dr. Daniel GUYON	**04.74.52.24.24** fax 04.74.52.24.54
Agglo. Service environnement (pour les déchets médicaux) 3 Avenue d'arsonval – BP-8000 01008. BOURG EN BRESSE Cédex		**04.74.24.75.75**
Antenne médicale de prévention et de lutte contre le dopage Rhône-Alpes	SITE DE LYON : Dr. Bernard BRUNET SITE DE GRENOBLE : Dr. Michel GUINOT SITE DE ST-ETIENNE : Dr. Roger OULLION	**04.72.11.91.01** **04.76.76.93.03** **04.77.12.73.73**
Consultation d'aide au sevrage tabagique CPAM – Centre de médecine préventive (2ème étage) 12 rue Pavé d'Amour – 01015.BOURG EN BRESSE	Médecin tabacologue : Mme le Docteur FAUROBERT-BEAUDET Patricia Consultation gratuite / Vendredi sur rendez-vous	**04.74.45.84.45**
Médecine Scolaire Maison de l'Enseignement Promotion de la Santé en faveur des élèves 7 av. Jean Marie Verne 01000 BOURG EN BRESSE	Dr. Magdeleine CHAISES Médecin Conseiller Technique auprès de Mr. l'Inspecteur d'Académie de l'AIN	**04.74.21.29.28** fax 07.74.32.06.07 madeleine.chaises@ac-lyon.fr
S.D.I.S. Service de Santé et de Secours Médical 200 Av. Capitaine Dhonne – BP.33 01001. BOURG EN BRESSE Cédex	Dr Didier POURRET	**04.37.62.15.28** fax 04.37.62.15.30 sssm.em@sdis01.fr
Le Centre de Coordination en Cancérologie du département (3C)	CH FLEYRIAT	**04.74.45.45.11**
Equipe Mobile d'Accompagnement et Soins Palliatifs - EMASP CH Fleyriat	Dr. Vianney PERRIN	**04.74.45.45.00**
Centre d'Addictologie de l'Ain A.N.P.A.A.01 (Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en Addictologie 114 bis, boulevard de Brou - 01000 BOURG EN BRESSE	Mme Ghislaine SOFFER, Directrice Dr Maurice LUMARET, médecin coordinateur	**04.74.23.36.61** fax 04.74.23.02.27

Merci de bien vouloir nous communiquer les numéros que vous souhaiteriez voir paraître sur ce tableau